

## Un géant s'est éteint

François L'Italien

Numéro 802, mai-juin 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/90548ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

L'Italien, F. (2019). Un géant s'est éteint. *Relations*, (802), 7-8.



pourrait même envenimer la situation entraînant des hausses de loyer dans les quartiers limitrophes. À cet égard, le cas du Triangle, un secteur de Côte-des-Neiges faisant face aux terrains prévus pour le Royalmount, peut être éclairant puisque 570 ménages y ont vu la construction de quelque 2000 condominiums en 10 ans. Ces condominiums n'ont pas profité aux résidents dont les revenus ne correspondaient pas au profil type recherché et qui ont fini par se sentir dépossédés de leur propre quartier. Le Royalmount risque de reproduire ce problème à plus grande échelle.

Le secteur du Royalmount s'intègre dans un ensemble plus vaste en pleine transformation urbanistique, l'axe Décarie, qui comprend le centre commercial SmartCenters, le Triangle, le Square Décarie et l'ancien hippodrome Blue Bonnets. Le mégaprojet envisagé risque donc d'aggraver le morcellement de la planification urbaine des secteurs limitrophes. Ce manque de cohésion donne l'impression que la vision de développement du Royalmount a été élaborée en silo, sans tenir compte des effets sur les secteurs avoisinants en matière d'emploi, d'activités commerciales, de transport et de développement résidentiel.

L'administration Plante et le gouvernement Legault refusent de suspendre le projet pour l'instant, et ce, malgré la recommandation allant dans ce sens de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation,

sans oublier les réticences exprimées par divers organismes. Ils ont plutôt opté pour la création d'un comité de travail sur la mobilité dans le secteur Namur-De la Savane. Cela indique que l'axe technique de la mobilité est privilégié au détriment d'une réflexion plus globale et inclusive. Or, si le projet Royalmount veut mieux correspondre aux besoins des résidents, il doit proposer une vision d'ensemble allant au-delà d'un simple projet commercial – surtout si l'on considère ses effets sur l'urbanisme, la circulation, les revenus fiscaux, mais aussi l'activité économique. Ce dont les familles du secteur ont besoin, ce sont des logements sociaux et abordables, des écoles de proximité, des épiceries à la portée de leur porte-monnaie, un réseau de transports efficace et accessible. Pour l'instant, le promoteur du Royalmount n'offre rien de cela. ☹

1. Données obtenues par le Front d'action populaire en réaménagement urbain auprès de Statistique Canada.

2. Projet Genèse, « Pour un développement qui répond aux besoins des Montréalais et Montréalaises », décembre 2018.

## UN GÉANT S'EST ÉTEINT

*Léonard Otis a marqué l'histoire des luttes rurales au Québec et plaidé toute sa vie pour un autre modèle de développement.*

### François L'Italien

L'auteur, sociologue, est chercheur à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

Léonard Otis est décédé à 95 ans le 18 mars dernier, au tout début du temps des sucres. Celui que l'on a surnommé « le jardinier de la forêt » ne pouvait trouver meilleur moment pour se retirer. Léonard Otis n'a jamais cessé de dire que les arbres étaient davantage que de la matière ligneuse. Que le Québec, pays de forêts, avait tout ce qu'il fallait pour être un modèle dans l'usage inventif et respectueux de cette richesse naturelle.

Qu'il était possible de vivre du territoire et d'y être chez soi.

Son décès est l'occasion de rappeler que la lutte contre l'extractivisme n'est pas nouvelle au Québec. Né en 1924 dans le Bas-Saint-Laurent, Léonard Otis a été de toutes les mobilisations populaires en milieu rural contre le pillage des ressources et la dévitalisation des milieux. Participant activement au syndicalisme agricole et forestier naissant à partir des années 1940, il a lié le destin des producteurs à celui des communautés rurales, l'activité économique à l'habitation du territoire. L'approche qu'il défendait, à la fois combative et généreuse, a donné au syndicalisme agricole régional ses lettres de noblesse.

Il a aussi été l'une des figures emblématiques de la résistance à la fermeture des « paroisses marginales », ces villages situés dans l'arrière-pays condamnés par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) dans les années 1960. Au départ administrateur du BAEQ, Otis réalise rapidement qu'il s'agit d'une opération de rationalisation du territoire. Il conteste, avec d'autres, cette approche technocratique du développement et contribue à l'élaboration d'une riposte populaire. Cette riposte prendra le nom d'Opérations Dignité et s'étirera sur plusieurs années, faisant de la « question régionale » un enjeu politique concernant tout le Québec. Loin d'être l'expression d'un simple refus, les Opérations Dignité ont avancé des propositions audacieuses, destinées à concrétiser un autre modèle de développement au Québec<sup>1</sup>.

L'une des propositions phares de ce modèle était la formule de la ferme forestière. Léonard Otis a été le plus ardent promoteur de ce modèle et l'a expérimenté lui-même toute sa vie. La ferme forestière se voulait une solution de rechange à l'exploitation forestière standard, qui appauvissait aussi bien la forêt que les villages. Il s'agissait de créer des fermes familiales viables à partir d'un usage économique polyvalent de la forêt. En établissant des centaines de fermes familiales sur le territoire et en accordant aux localités des leviers de développement efficaces, Otis pensait qu'une autre économie de la forêt pouvait naître. Cette économie, reposant sur les limites écologiques des forêts et les formes

**LES CALOTTES SONT CUTES  
AUX ARBRES CITOYENS  
L'HOMME NE COURT PAS  
À SA PERTE, IL Y VA EN CHAR  
LÂCHE TA JOB  
LA TERRE T'APPELLE  
QUAND C'EST FONDU C'EST FOUTU  
ARRÊTE DE NIQUER TA MER  
NOUS N'AVONS PAS CHOISI  
D'ÊTRE NÉS SUR UNE TERRE MALADE**



décentralisées de production et de transformation, aurait pu constituer le cœur d'une politique québécoise du bois d'œuvre. Organisant des missions exploratoires dans les pays scandinaves, où se pratiquait une telle foresterie, il voulait montrer qu'une appropriation sociale de la forêt était une condition à la souveraineté du pays réel et de ses habitants. Cette « utopie réaliste » adaptée aux spécificités naturelles et socioéconomiques est certainement l'une des grandes contributions de Léonard Otis à l'avenir du Québec. Car si le bois est appelé à jouer un rôle déterminant dans la transition écologique au Québec, la reprise et l'actualisation du modèle des fermes forestières pourrait faire en sorte d'éviter les ornières d'un nouvel extractivisme forestier.

Dans sa préface du livre *Une forêt pour vivre* de Léonard Otis (Pleine Lune, 2001), Richard Desjardins a écrit : « Il faut généraliser à l'ensemble du pays l'approche respectueuse qu'ont développée des hommes comme Léonard Otis vis-à-vis de la forêt. » Il faut écouter le poète car, à n'en pas douter, il s'agit d'un élément de programme politique pour ce siècle. ☺

1. Voir F. L'Italien, « Défendre l'appartenance au territoire », *Relations*, n° 786, octobre 2016.

## CONFLITS EN TERRITOIRE WET'SUWET'EN

*La construction du pipeline Coastal GasLink révèle le caractère illégitime de la souveraineté coloniale canadienne sur les territoires autochtones.*

**Julie Depelteau**

L'auteure enseigne la science politique à l'Institution Kiuna à Odanak

En février dernier, l'intervention brutale de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) contre des membres de la Première Nation Wet'suwet'en en Colombie-Britannique, qui s'opposent à la construction du pipeline Coastal GasLink sur leur territoire, est venue rappeler l'existence de plusieurs conflits entre la souveraineté coloniale canadienne et celle des Wet'suwet'en.

Le premier de ces conflits tient au fait que les Wet'suwet'en n'ont jamais cédé

leurs territoires au gouvernement du Canada, pas plus qu'à celui de la Colombie-Britannique. Dans les années 1980 et 1990, leurs chefs héréditaires (avec les Gitksan) sont allés devant les tribunaux canadiens pour faire comprendre aux gouvernements coloniaux qu'ils n'ont pas d'autorité sur leurs territoires. En preuve, ils ont présenté leurs chants, leurs histoires et l'Anuk Nu'at'en (loi wet'suwet'en), que des juges ont rejetée parce que relevant de la tradition orale. En 1997, dans l'arrêt Delgamuukw, la Cour suprême du Canada a ordonné un nouveau procès, jugeant que ces preuves étaient bel et bien admissibles, que les arguments de la Couronne quant à l'extinction du titre des Wet'suwet'en n'étaient pas valides, et que leurs droits sur leurs territoires n'ont jamais été abolis. Dans un éventuel procès, ces trois points devraient permettre de faire enfin reconnaître le titre wet'suwet'en.

Un deuxième conflit tient à l'organisation politique de la nation Wet'suwet'en. Celle-ci est composée de 5 clans et 13 maisons, chacune dotée d'un chef héréditaire nommé par son clan (et pouvant être destitué par celui-ci). Ce chef a la responsabilité de veiller sur le territoire de sa maison, suivant l'Anuk Nu'at'en.